



## SAISON SPORTIVE 2019 / 2020 - INSCRIPTION

### Adhérent(e)

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone            fixe :  
                                 portable :

e-mail :

Personne à prévenir si nécessaire :

Nom, Prénom :

Téléphone :

### **Règlement adhésion 2019/2020 (séances sportives + licence + assurance):**

Individuel            1 chèque de 140 euros  
                                 ou  
                                 2 chèques : 75 et 65 euros

Couple - famille (2<sup>ème</sup> inscription)  
                                 1 chèque de 130 euros  
                                 ou  
                                 2 chèques de 65 euros

NB : les chèques seront encaissés après la rentrée.

**Envoi uniquement par courrier (avant la date de rentrée ) au siège de l'Association :**

**G.V MONDESIR**

**chez Mme ZIWES 7 avenue des Chalâtres - 44000 NANTES**

**Fiche d'inscription + chèque(s) à l'ordre de GV MONDESIR + certificat médical ou attestation de santé**

# **INFORMATIONS JURIDIQUES**

## **1. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

L'adhérent est informé que l'association collecte et utilise les données personnelles renseignées dans le bulletin d'adhésion dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative (prise d'une licence nominative, versement de la cotisation, certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive...), mais également à des fins statistiques non nominatives. Ces données ne seront ni cédées ni vendues à des tierces personnes. Ces informations à caractère personnel sont communiquées :

- à l'Office Municipal du Sport de Nantes pour la demande de subvention dans le cadre de l'application de son règlement général sur la protection des données,
- et à la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) et aux structures déconcentrées de la Fédération (CODEP et COREG) pour votre inscription et votre recensement en tant que licencié EPGV, ainsi qu'à GROUPEAMA pour l'assurance responsabilité civile et seront conservées durant 2 ans à compter de la fin de l'inscription. Nous vous précisons que la fourniture de votre adresse e-mail est obligatoire, car l'envoi de la licence EPGV est effectuée par voie dématérialisée. Cette adresse e-mail permet également à la Fédération de vous informer sur ses actualités (newsletters, événements...) mais aussi de vous solliciter en vue d'améliorer ses pratiques sportives ou de recueillir votre avis (enquêtes de satisfaction...).

Pendant la période de conservation de vos données, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : **gvmondésir@gmail.com** ou un courrier à l'adresse de l'association.

## **2. LE RENOUELEMENT DU CERTIFICAT MÉDICAL INDIQUANT L'ABSENCE DE CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE**

On arrive cette année à la fin de la période des trois ans de durée de validité du certificat médical. En effet, le décret n° 2016-1387 du 12 octobre 2016 a prévu le renouvellement du certificat d'aptitude tous les trois ans, avec dans l'intervalle, une attestation remplie par l'adhérent indiquant qu'il a répondu par la négative à toutes les questions du questionnaire de santé.

Les adhérents qui ont remis un certificat médical pour la saison 2016/2017 ont en principe durant ces deux dernières années remis cette attestation relative au questionnaire de santé.

**Ces adhérents devront fournir un nouveau certificat médical qui pourra couvrir une nouvelle période de trois ans.**

**Important : sur tout nouveau certificat il doit être précisé la nature des activités pratiquées (gym douce, gym tonique, marche rapide).**

Pour tous ceux qui ont fourni un certificat médical, soit pour la saison 2017/2018 ou 2018/2019, ils devront remplir le questionnaire de santé et, le cas échéant, fournir à l'Association l'attestation indiquant qu'ils ont répondu par la négative à toutes les questions. Si tel n'est pas le cas, ils devront fournir un nouveau certificat médical.